



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

espaces naturels

Question écrite n° 4976

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les crédits alloués aux mesures agri-environnementales, support financier des opérations locales agri-environnementales (OLAE) ex-OGAF environnement. Il est prévu que les mesures agri-environnementales voient leurs crédits reconduits en francs courants. Aujourd'hui, un nombre considérable d'opérations ne peuvent être engagées faute de crédits. Par ailleurs, dans le cas des renouvellements des OLAE, l'Etat reconduit les crédits alloués à l'opération précédente sans tenir compte, d'une part, de la demande généralement en hausse des exploitants agricoles pour primer de plus grandes surfaces et, d'autre part, de la réévaluation financière des contrats. C'est ainsi que les OLAE renouvelées cette année en Vendée, en marais poitevin et breton, nécessitent 5 MF supplémentaires pour 1998 si on souhaite honorer les demandes actuelles des agriculteurs. Il lui rappelle que les OLAE sont des opérations qui reposent sur la demande et le volontariat des agriculteurs, elles sont très positives pour la nature et l'environnement et allient l'ensemble des représentants locaux du monde rural. Ces acteurs locaux sont très découragés d'entendre, d'un côté, des discours qui réclament une agriculture soucieuse d'environnement et de produits de qualité et, de l'autre, le refus d'agrément de dossiers par les comités régionaux agriculture-environnement, instruments régionaux mis en place par le ministère de l'agriculture faute de crédits. Il souhaite souligner cette incohérence budgétaire et lui demande une dotation pour les OLAE au niveau national d'au moins 200 MF.

Texte de la réponse

Depuis 1995, le développement des programmes agri-environnementaux français mis en oeuvre très progressivement à partir de 1990 a été suspendu, les lois de finances pour 1996 et 1997 n'ayant pas permis d'engager de nouvelles opérations. La nécessité de gérer avec une rigueur accrue en 1997 l'enveloppe nationale correspondante a conduit à réserver celle-ci à quelques opérations prioritaires situées essentiellement en zone montagneuse et dans les principales zones humides d'intérêt international. En revanche, la loi de finances 1998 avec un budget de 35 MF pour les opérations locales (70 MF avec les crédits du FEOGA) permettra le renouvellement de toutes les opérations arrivées au terme de leur durée réglementaire de cinq ans, à condition toutefois que l'évaluation de ces opérations démontre leur efficacité et leur pertinence, que les comités régionaux agriculture-environnement (CRAE) proposent ces renouvellements et que les instances européennes les acceptent. Cette dotation budgétaire 1998 permettra en outre de conforter les opérations en cours, améliorant ainsi leur impact. Enfin, quelques opérations nouvelles dont la préparation technique est suffisamment avancée pourront être envisagées.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4976

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 octobre 1997, page 3482

Réponse publiée le : 16 février 1998, page 823